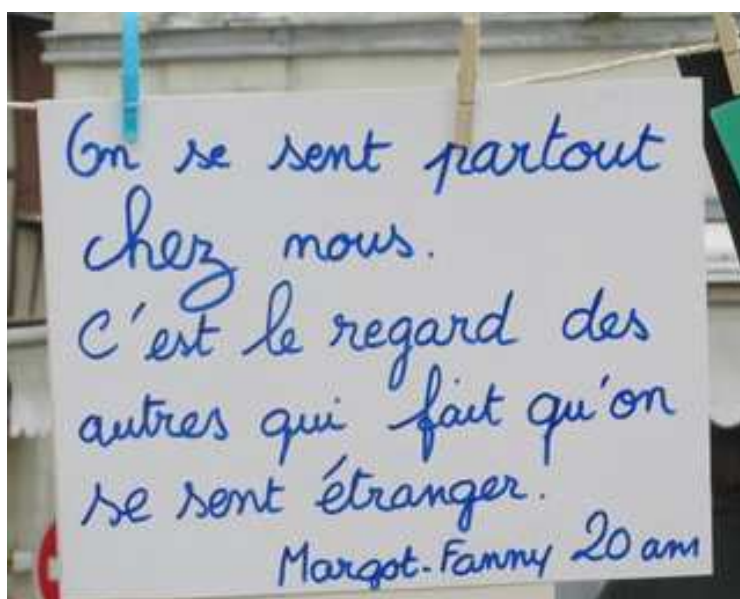


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Région Centre-Ouest

www.lacimade.org



ORLÉANS

BLOIS

TOURS

POITIERS

SUD DEUX-SÈVRES

LA ROCHELLE

EYMOUTIERS

PEYRELEVADE

INSTANCES ET REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

BUREAU RÉGIONAL :

Anne-Sophie ASTRUP, Présidente (groupe local de Poitiers)

Alain JOUNIAUX, Trésorier (groupe local d'Orléans)

Claire TOROMANOFF, Secrétaire (groupe local d'Orléans)

Julie REVILLA DE LOS RIOS, vice-secrétaire (groupe local de La Rochelle)

Jean Roch ALPHA, vice-trésorier (groupe local d'Orléans)

CONSEIL RÉGIONAL :

Anne-Sophie ASTRUP (GL Poitiers)

Jean-Roch ALPHA (GL Deux-Sèvres)

Claude FONTAINE (GL Eymoutiers)

Yvan DELMAS (GL La Rochelle)

Dominique WEBER (GL Eymoutiers)

Alain JOUNIAUX (GL Orléans)

Yveline FROGER (GL Blois)

Claire TOROMANOFF (GL Orléans)

Christine BILLEAU (GL Blois)

Delphine JOUVIN (GL Poitiers)

Jean-Louis FOURCAUD (GL Poitiers)

Julie REVILLA DE LOS RIOS (GL La Rochelle)

Marie-Noëlle VITRY (GL Orléans)

Manon BOUCHER (GL Tours)

Solange LAUZANNE (GL Orléans)

Philippe GUTTINGER (GL Orléans)

Guy TERRIER (GL La Rochelle)

DÉLÉGUÉ NATIONAL EN RÉGION : Guillaume MARSALLON

REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE :

Anne-Sophie ASTRUP

Marie-Noëlle VITRY

Julie REVILLA DE LOS RIOS

Céline DRAPEAU

Jean-Claude ESQUIROLLE

VIE ASSOCIATIVE

La Cimade dans la région Centre-Ouest

La Cimade est composée de 12 régions et de 88 groupes locaux. La région Centre-Ouest est composée des groupes locaux de La Rochelle, Niort Sud Deux Sèvres, Poitiers, Eymoutiers, Peyrelevede, Tours, Blois et Orléans.

Elle s'étend donc sur un périmètre de 2 régions administratives que sont la région Centre Val de Loire et le nord de la Nouvelle Aquitaine. Les groupes de l'ancienne région Limousin (Eymoutiers en Haute Vienne et Peyrelevede en Corrèze) ont rejoint la région en 2017 et font désormais partie intégrante de la région Centre-Ouest. De ce fait ils participent aux instances et à la dynamique régionale.



La question est posée de savoir si un découpage des régions Cimade sur les nouvelles régions administratives est opportun en termes de cohérence et de gestion de la vie associative de la région et des groupes locaux compte tenu de nos activités qui nécessitent une proximité territoriale importante. Des liens renforcés avec la région Sud-Ouest – qui comprend les groupes de l'ancienne région Aquitaine – sont en cours. Cette coopération spécifique inter régionale et au-delà de la coopération existante entre régions au niveau national sera l'objet d'une réflexion afin de savoir si les liens de proximité sur des thématiques particulières peuvent être développés et si une réorganisation des régions est nécessaire au niveau de La Cimade.

Assemblées générales régionales et nationale

L'année 2017 fut une année électorale pour les instances régionales comme nationales de notre association. Moment important, il s'agit d'élire les personnes qui seront représentantes de La Cimade au niveau national et territorial.

L'Assemblée régionale Centre-Ouest a eu lieu les 13 mai 2017 à Orléans. Les représentants présents des groupes locaux ont élu un nouveau Conseil régional puis un bureau. Le Conseil régional est désormais plus étoffé avec de nombreux nouveaux élus. Ce dynamisme permettra de poursuivre la montée en puissance des instances régionales au sein du mouvement global de notre association. Des représentants de la région à l'Assemblée Générale Nationale, au nombre de 5, ont également été élus lors de cette AG régionale.

L'Assemblée générale nationale a eu lieu le 24 juin à Paris. Elle a été l'occasion de traiter des sujets de l'année 2016 mais également des défis à venir pour 2017 dans un nouveau contexte national. Ce fut également une année électorale pour les instances nationales. Un nouveau Conseil national a été élu qui a lui-même élu un bureau national et une Présidente, Geneviève JACQUES, qui entame son dernier mandat.

Session Nationale 2017 à Poitiers

La Session nationale annuelle est un moment important pour l'ensemble de notre association. Ce week-end annuel réunit les bénévoles et salariés de l'ensemble des régions afin de réfléchir collectivement sur un thème, partager des temps conviviaux et ainsi souder notre mouvement. Il s'agit d'un temps fort et statutaire de la vie associative de notre association et un défi chaque année pour l'organiser dans l'une des régions de La Cimade.

En 2017, la région Centre-Ouest a été le lieu d'organisation. Les équipes régionales et notamment le conseil régional et le salarié régional en lien avec un groupe de travail national ont été très mobilisés pour la préparation de la Session, dans la forme comme dans le fond.

C'est un lieu proche de Poitiers, le CREPS, qui a été choisi pour le week end des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre. Plus de 270 militants de La Cimade étaient présents.

Le thème choisi par le Conseil national pour cette Session a été : « La liberté de circulation et d'installation ». C'est un sujet ardu, audacieux et particulièrement d'actualité compte tenu du contexte international.

Pour alimenter la réflexion des cimadiens présents, des intervenants ont été identifiés :

Claudia CHARLES

Sarah CASELLA COLOMBEAU

Alain MORICE

Olivier CLOCHARD

Cette Session a également été l'objet d'une animation théâtrale participative permettant de poursuivre la réflexion avec la présence de comédiens qui ont joué des scénettes sur le thème, puis organisé des ateliers avec les personnes volontaires.

Enfin, un second moment a été consacré à la réflexion sur notre action et nos relations avec les multiples initiatives citoyennes qui ont vu le jour localement, notamment depuis 2015. Cette réflexion sera à poursuivre.

La région Centre-Ouest a été très sollicitée pour organiser cet évènement interne important. Que ce soit sur le contenu de ce week-end comme sur les questions d'organisation matérielle (inscription, lieu d'hébergement, transport, repas, organisation des jours de la Session, etc...) les équipes de la région ont dû s'organiser et fournir un gros travail avant et pendant la Session.

Ce travail d'équipe a permis d'organiser une Session nationale qui a été un succès tant dans le fond que dans la forme. Avec plus de 270 participants, les débats ont été menés, les ateliers ont pu se dérouler et les moments de détente ont été appréciés par les participants. Sur le fond, le sujet abordé est à poursuivre mais ce moment national permettra de capitaliser sur une réflexion partagée collectivement.

Cette expérience, si elle a demandé beaucoup d'énergie, a pu développer des liens renforcés entre les membres de la région de groupes locaux différents autour de l'organisation et la gestion de ce week-end.



Journée régionale : « La Cimade, actrice politique de changement »

En 2016, une première journée régionale destinée aux nouveaux et nouvelles bénévoles (mais pas uniquement) a été organisée. Cette journée fut un succès tant en nombre de bénévoles présents qu'en terme de contenu des échanges.

En 2017, la région a souhaité renouveler cette journée, elle a eu lieu le 4 février 2017 à Poitiers. Comme en 2016, Geneviève JACQUES, présidente de l'association était présente.

Le thème choisi a été repris sur le thème de la Session 2016 : « La Cimade actrice politique de changement ». Ainsi, il a été question de la manière dont notre association se place dans le champ politique au regard de nos actions diverses (accès aux droits, sensibilisation, cours de français, plaidoyer, etc...)

Avec plus de 40 personnes, cette journée régionale a attiré autant de bénévoles de la région qu'en 2016 et fut une fois encore un moment de réflexion et de convivialité qui permet de rendre concrète l'appartenance à une association.

Organisée régionalement et réfléchiée par le conseil régional, elle a permis la rencontre des bénévoles de différents groupes locaux, d'échanger à la fois sur le thème traité mais également sur les réalités vécues localement autour des actions portées.

Au-delà de l'accueil des nouveaux, c'est aussi un espace très propice aux réflexions collectives sur la vie associative, les fondements de La Cimade. Ces temps sont nécessaires et souvent difficiles à dégager localement tant les actions sollicitent les bénévoles des groupes locaux. Les échanges entre bénévoles de différents groupes locaux qui vivent des réalités similaires mais trouvent des modes d'organisation divers pour y répondre sont aussi nécessaires.

Partant de ce constat et du succès de 2016 et 2017, il a été convenu de renouveler ce moment ponctuellement pour renforcer les liens régionaux.

Que ce soit par la Session Nationale, les instances ou les journées régionales, ce que l'on définit comme la « vie associative » est importante pour une association comme La Cimade.

Association qui agit au plus près du terrain et des personnes, sur des thématiques complexes et avec des outils pouvant être très techniques – notamment le Droit – les questions qui touchent aux fondements d'un engagement à La Cimade sont essentielles.

Avec près de 80 ans d'existence et autant d'années d'actions et de réflexions collectives, La Cimade a connu un développement important de son réseau et du nombre de bénévoles depuis 20 ans. La Cimade est une association qui possède une richesse et d'un dynamisme qu'il est toujours nécessaire d'adapter aux réalités.

Que ce soit dans les modes d'organisation des groupes et de la région, sur les modalités d'accueil des personnes ou sur les positions portées, une cohérence et une force ne peuvent être trouvées que par ces moments régionaux comme nationaux.



L'ACCÈS AUX DROITS

Les permanences d'accès aux droits :

Les groupes de la région Centre-Ouest assurent des permanences d'accès aux droits à destination des personnes étrangères confrontées à des questions liées à leur droit de séjour en France ou à des mesures d'expulsion.

A l'image de l'ensemble de La Cimade, ce sont des permanences « généralistes » c'est-à-dire que les bénévoles des groupes locaux sont sollicités tant sur des questions liées au titre de séjour que sur les sujets des droits d'asile et enfin sur les sujets d'expulsion/privation de liberté.

Traiter de l'ensemble de ces sujets liés aux droits des personnes étrangères quant à leur droit de résider durablement est un défi tant ces matières sont complexes, mais aussi une force dans la vision des migrations et les politiques qui les encadrent.



L'expertise développée par l'ensemble de La Cimade, et notamment les pôles nationaux, permet de répondre aux sollicitations sur ce champ complexe qu'est le droit des personnes étrangères. L'échelon régional se fait le relais de ce travail national et contribue, par les informations qu'il transmet (via les bénévoles de la région participant aux groupes de travail nationaux et le salarié régional) à un travail d'analyse juridique fondé sur les textes autant que sur les pratiques constatées par les groupes locaux dans toute la France - en métropole comme en Outre-Mer - et au-delà avec le travail du pôle national Solidarités Internationales/Europe.

La pluralité des situations rencontrées dans les permanences d'accès aux droits, complétée par notre présence dans les lieux de détention (cf. partie action en prison) permet à La Cimade de porter une parole riche et évite d'enfermer les personnes dans les cases d'un droit de plus en plus contraint.

Dans un contexte de crispation de plus en plus fort sur ces sujets, de tentative de clivage entre les personnes étrangères selon le statut qu'elles ont, cette parole globale est une richesse que La Cimade cultive et porte au-delà d'elle-même (cf. partie sensibilisation).

Les groupes locaux de la région ont reçu plus de 1000 personnes dans les permanences en 2017. Ces rencontres lors des permanences, souvent ouvertes et donc sans rendez-vous, donnent lieu à des rendez-vous individuels ultérieurs afin de permettre :

Conseils sur les possibilités de demande de titre de séjour ou de leur renouvellement

La constitution d'un dossier de demande de titre de séjour ou de renouvellement

La contestation d'éventuels refus de conditions matérielles d'accueil asile, l'orientation vers les acteurs en charge des demandes d'asile ou la poursuite de réflexion sur une procédure « Dublin » (cf. focus Dublin)

Une étude plus approfondie des éventuelles mesures d'expulsion ou d'assignation et des orientations vers les avocats si un recours est fait.

Plus marginalement des difficultés liées aux droits sociaux des personnes ayant un titre de séjour mais dont les droits sont limités du fait de la nature de leur droit au séjour.

Il est à noter que depuis la réforme « asile » de 2015 les demandeurs d'asile doivent être accompagnés par les plateformes régionales « asile ». De ce fait, les groupes locaux ne devraient a priori plus avoir à accompagner les demandeurs d'asile dans leurs démarches auprès de l'OFPRA. Pourtant, des difficultés existent et les groupes locaux restent parfois sollicités par les personnes en demande d'asile (au-delà de la procédure « Dublin »).

Les groupes locaux de la région se sont organisés en fonction des possibilités qu'ils ont dans la mise en place de permanences et le suivi des situations.

Orléans : permanence sans rendez-vous chaque mercredi en soirée

Blois : permanence sur rendez-vous 2 fois par mois

Tours : permanence sans rendez-vous 2 fois par mois

Poitiers : permanence sans rendez-vous chaque jeudi en soirée

Eymoutiers : permanence sans rendez-vous chaque mercredi après-midi

Peyrelevade : permanence sans rendez-vous chaque jeudi en soirée

Niort : participation à une permanence du collectif ARDDI chaque lundi en soirée

La Rochelle : permanence téléphonique puis rendez-vous individuels

Les nationalités des personnes sollicitant sont très variées. Si les personnes ayant la nationalité d'un pays d'Afrique sont nombreuses, les personnes d'Europe de l'Est sont également très représentées dans les permanences d'accès aux droits. Cette diversité est également variable d'un territoire à l'autre et est marquée par l'histoire des migrations locales, notamment lorsqu'une communauté est présente. Enfin, le dispositif directif asile et la création de CAO/PRAHDA a un impact sur les origines nationales des personnes présentes. De ce fait, les groupes ont accueilli davantage de personnes issues du Moyen Orient ou du Soudan en 2017.

Les groupes et la coordination régionale sont également très sollicités par des travailleurs sociaux, associations ou des collectifs de citoyens sur des questions techniques. Dans ce cadre, des orientations vers les groupes locaux sont faites. Les groupes et la région essaient de développer des transmissions d'informations via des mails ou par téléphone afin à la fois de renforcer les compétences des travailleurs sociaux mais également de ne pas surcharger les permanences d'accès aux droits. Un programme de formations destinées aux agents a aussi été développé ces dernières années (cf. partie formations externes).

L'organisation des groupes et le sens de l'action d'accès aux droits est une question permanente. Face aux évolutions défavorables des droits depuis plusieurs décennies et les sollicitations de plus en plus nombreuses, les groupes locaux bénévoles et La Cimade dans sa globalité se reposent les questions de son organisation qu'elle soit locale, régionale ou nationale. Les journées régionales d'accueil de 2016 et 2017 participent à ces réflexions communes à toute La Cimade.

C'est un travail à poursuivre afin à la fois de trouver des réponses adéquates aux situations individuelles, mais aussi de réfléchir aux moyens les plus efficaces et porteurs de sens pour tenter de faire évoluer positivement la situation générale dans un contexte de dégradation des droits et de montée des populismes en France comme dans toute l'Europe.

L'accueil des personnes et les modalités de cet accueil sont des enjeux importants. L'ensemble de La Cimade travail sur cet aspect afin que l'accompagnement des personnes au sein des permanences et au-delà soit réfléchi collectivement. C'est un sujet de réflexion à poursuivre pour que les accompagnements à La Cimade puissent traduire les fondements de notre association. La nature de nos actions d'accès aux droits (nécessitant de connaître des informations très personnelles) et notre place associative spécifique rendent ce sujet essentiel.

Enfin, l'arrivée de nouveaux et nouvelles bénévoles dans les groupes locaux nécessite de mettre en place des formations et un soutien des groupes pour qu'ils puissent acquérir les connaissances des droits de séjour et d'asile et puissent s'impliquer dans les permanences de manière plus autonome.

Accès aux droits : quelques enjeux 2017

L'année 2017 a été une année de mise en place effective de la loi « immigration » votée en 2016 et une montée en puissance des dispositions de la loi « asile » votée en 2015. Fin 2017 a aussi été l'objet d'instructions restrictives pour les personnes étrangères, prémices d'une loi en 2018.

Droit d'asile :

Le contexte international et européen a vu une augmentation des demandes d'asile en 2017. C'est dans ce contexte que La Cimade a été sollicitée par les nombreux acteurs qui accompagnent les demandeurs d'asile et analyser les évolutions des pratiques qui entourent ces démarches. L'année 2017 a notamment été marquée par la création de nouveaux dispositifs d'hébergement « asile » avec la création des PRAHDA, notamment dans la région. L'application stricte de la procédure Dublin a également été l'objet de nombreuses sollicitations des groupes Cimade de la région.

Droit de séjour :

La loi « immigration » votée en 2016 a été mise en place effectivement en 2017. Certaines des modifications légales ont impacté très fortement les personnes dans leur accès aux droits et de ce fait les permanences de La Cimade. Le droit d'asile a été fortement médiatisé, mais les autres motifs permettant le droit de résider légalement sur le territoire français - tout autant légitimes - sont de plus en plus remis en cause. Les nouvelles dispositions ont notamment eu des conséquences graves sur les possibilités d'accès à un droit de séjour et parfois même à leur renouvellement (cf. focus). Au-delà de la loi, les pratiques préfectorales, hétérogènes, dans l'accès même à l'étude des droits sont toujours des barrières réelles que les groupes locaux de La Cimade ont dénoncées et tenté de dépasser via les permanences.

Eloignement et expulsion :

La loi immigration de 2016 a introduit de nouvelles possibilités de sanction pour les personnes étrangères via des mesures de bannissement renforcées et le développement des mesures d'assignation à résidence. De même, les délais de recours pour contester ces mesures ont encore été raccourcis, les mesures d'expulsions, OQTF, ont ainsi vu leurs délais de recours réduits dans certains cas. Enfin, les différences fondamentales entre accompagnement social et contrôle sont devenues plus floues créant ainsi une ambiguïté importante pour les personnes et ceux qui les accompagnent.

2018 sera de nouveau une année où un projet de loi sera débattu. Les mesures annoncées sont toujours plus contraignantes, toujours plus restrictives de liberté et pourvoyeuses de précarité.



**BANNISSEMENT
GÉNÉRALISÉ**

lacimade.org

Preuve de nationalité : un nouvel obstacle aux droits



La loi de 2016 a introduit un nouvel article dans le CESEDA obligeant les personnes qui demandent un titre de séjour à justifier de leur nationalité par des documents. Cet ajout constitue une nouvelle barrière très importante dans l'accès à un titre mais également dans leur renouvellement.

Avant 2016 il n'était pas nécessaire de prouver sa nationalité par un document pour avoir droit de déposer une demande et le cas échéant pour obtenir le titre de séjour qui sanctionne le droit au séjour. Mais suite à la modification de la

législation, les préfetures exigent une preuve non seulement de l'identité de la personne via un acte d'état civil (ce qui était déjà le cas) mais également une preuve de sa nationalité.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte où la majorité des préfetures exigées un passeport en cours de validité alors même que ce document n'est pas légalement exigible pour de très nombreuses demandes de titre. Ce « refus guichet » nécessitait déjà de motiver fortement la possibilité de dépôt du dossier sans passeport. Mais la loi de 2016 a renforcé encore les difficultés à déposer une demande sans passeport.

Ainsi, par l'adjonction de cette preuve de nationalité, les Préfetures se sentent encore renforcées dans leurs exigences. Si le passeport est une bonne preuve de nationalité, ce n'est pas la seule. Un peu partout en France, des recours ont été déposés pour définir ce que peut être une preuve de nationalité.

Enfin, cette exigence touche également des personnes qui ont eu un titre de séjour et sont en cours de renouvellement. S'ils ont pu obtenir un titre sans avoir à prouver leur nationalité par un document, les préfetures font obstacle à l'enregistrement de leur demande de renouvellement en arguant de cette nouvelle disposition.

Les résultats de cette évolution légale sont catastrophiques pour de très nombreuses personnes et ont pour conséquence que, bien qu'ayant des motifs de séjour, parfois même reconnu précédemment par les autorités, les personnes se retrouvent sans qu'elles puissent le faire valoir, créant de ce fait de nouvelles personnes « Ni régularisés, Ni expulsables ».

2018 sera une année où La Cimade en lien avec les avocats travaillera à la manière de lutter contre cette mesure créatrice de précarité tant localement que nationalement.

Le récépissé pour titre de séjour « soins » et rupture de droits

La loi de 2016 a modifié les procédures d'accès au titre de séjour « pour soins ». Le passage de la responsabilité d'évaluation médicale des médecins de l'Agence régionale de Santé (sous responsabilité du ministère de la Santé) aux médecins de l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (sous responsabilité du ministère de l'Intérieur) était déjà inquiétante, la procédure a elle aussi évolué et a été interprétée très restrictivement donnant lieu à des recours dans lesquels La Cimade a été active, notamment à Poitiers.

La procédure prévoit désormais que le médecin de la personne doit envoyer les éléments médicaux au médecin instructeur de l'OFII, l'enregistrement des pièces administratives se déroule en amont de cet envoi.

Depuis la réforme de 2016, les préfetures lisent ces modifications de manière très restrictives et ne donnent de ce fait pas de récépissé aux demandeurs de titre pour soins, que ce soit en première demande mais également en renouvellement.

De ce fait, les personnes n'ont pas la preuve que leur demande est en cours de traitement et sont donc en situation régulière. Si l'absence de récépissé est une pratique récurrente des autorités au contraire de ce que mentionne l'article R.311-4 - l'absence de récépissé pour les personnes en renouvellement de titre est une nouvelle pratique qui a des impacts graves puisque les institutions actent l'absence de preuve de droit au séjour et coupent l'ensemble des droits qui ont comme condition la régularité de séjour (droits aux prestations sociales notamment : allocations familiales, allocation adulte handicapé, allocation logement, etc...).

La Cimade s'est fortement impliquée dans les contentieux devant les tribunaux contre cette pratique et ses effets dans plusieurs lieux et notamment à Poitiers. D'avril à juillet 2017, La Cimade a échangé avec les avocats de Poitiers qui ont défendu les personnes contre l'absence de récépissé délivré lors de l'enregistrement de la demande. Ce travail a abouti à une intervention volontaire de La Cimade devant le tribunal administratif de Poitiers à l'appui d'un contentieux. Ce contentieux a donné lieu à une décision positive à l'image de plusieurs autres recours déposés. Néanmoins, la Préfecture n'a pas pris acte de la totalité de la décision du Tribunal, admettant uniquement que le récépissé sera délivré lorsque la preuve d'envoi du dossier médical à l'OFII.

Compte tenu des délais de rendez-vous puis le temps nécessaire à l'établissement et l'envoi de ces éléments médicaux, les personnes sont encore dans une situation inextricable. 2018 sera une nouvelle fois une année importante pour cette question.

Hébergements asile : dispositifs et contrôles renforcés des personnes

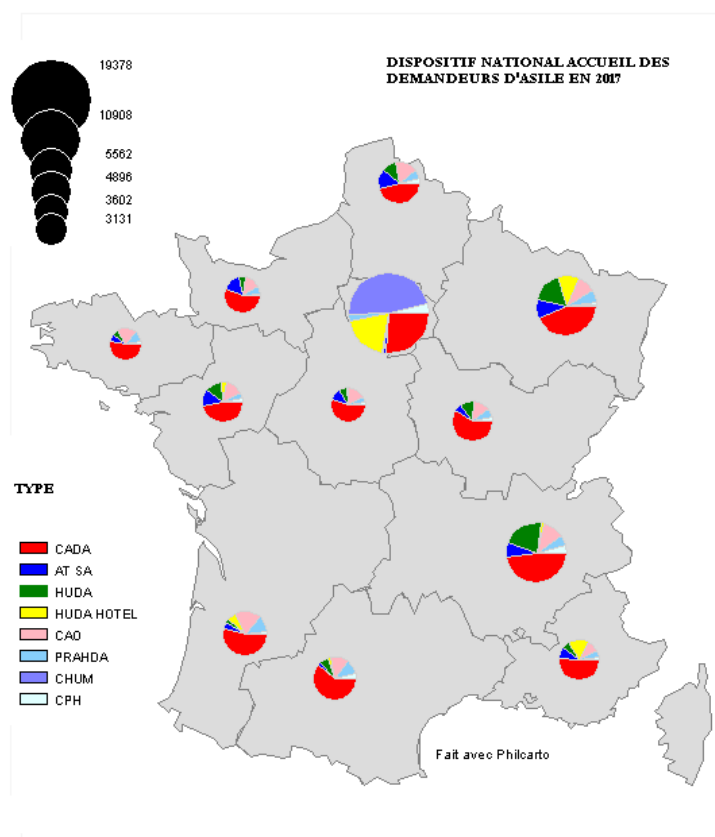
L'hébergement des demandeurs d'asile est un droit de principe lié à ce statut, il est régi notamment par des directives européennes et nationales.

Si des créations de places ont eu lieu à partir de 2015, le dispositif global d'hébergement « asile » est toujours sous dimensionné.

Les dispositifs d'hébergement se sont aussi diversifiés avec la création de lieux d'hébergement aux conditions d'accès de plus en plus spécifique par type de procédure avec un accompagnement moins important et intimement lié à des mesures de contrôle.

Mi 2017 un grand nombre de personnes hébergées en CAO ou étant transférées suite à des expulsions de campements parisiens ont de nouveau été transférées dans un nouveau dispositif : les PRAHDA (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile). Ces structures ont été mises en place dans d'anciens hôtels de périphérie. Les transferts se sont fait très rapidement alors que de nombreux travaux n'étaient pas finalisés. Dans ces lieux sont hébergés une majorité de personnes en procédure « Dublin » (cf. point suivant) ce qui rend leur situation très précaire et les soumettant à des assignations à résidence.

En fin d'année 2017 ont été annoncés de nouveaux dispositifs d'hébergement avec pour certains une optique de contrôle des personnes très importante comme le dispositif « DPAR » qui a pour



objet l'hébergement jusqu'à expulsion des personnes. Enfin, des Centres d'Accueil et d'Examen de Situation sont annoncés fin 2017 afin d'effectuer un véritable tri entre les personnes.

Cette dilution des dispositifs d'hébergement « asile » et au-delà pour toutes personnes étrangères nécessitant un hébergement d'urgence est extrêmement inquiétante tant par les mesures de contrôle prévues que par un accompagnement social et administratif moins important.

Procédure « Dublin » :

La procédure « Dublin » est liée aux demandes d'asile, elle a pour principe qu'un seul pays de l'Union Européenne est censé être responsable de l'accueil et l'évaluation d'un demandeur d'asile.

Basé sur le régime d'asile Européen Commun qui a pour fondement théorique que le système d'accueil, de procédure et d'évaluation des demandes d'asile en UE est harmonisé, ce règlement « Dublin » est une somme de critères fixant les responsabilités des pays de l'UE avec pour pierre angulaire une logique qui est de faire du pays d'entrée le pays responsable de la demande. De ce fait, les pays comme la France appliquent le règlement afin de renvoyer les demandeurs d'asile vers ces pays via une décision de transfert.



Le règlement est appliqué de manière très restrictive par les préfetures depuis 2 ans. Cette situation a conduit en 2017 à plus de 38 000 demandeurs d'asile en procédure Dublin alors que les états ont toujours une possibilité de ne pas appliquer le règlement, possibilité qu'elles ont su mobiliser quelques mois lors du démantèlement du camp de Calais

Cette procédure très complexe et contraignante laisse dans l'impasse de très nombreuses personnes qui ont donné leurs empreintes dans un pays où elles ne souhaitaient pas demander l'asile.

Les personnes sous procédure Dublin sont bloquées dans leurs démarches pendant plusieurs mois (jusqu'à 23 mois). Elles peuvent en outre être soumises à des assignations à résidence tout au long de la procédure. Si les conditions d'accueil (allocation, certain type d'hébergement) leur sont permises depuis 2015, les risques qu'elles de transfert encourent sont permanents.

Dans ce contexte, les permanences d'accès aux droits de La Cimade ont connu un très grand nombre de demandeurs d'asile sous procédure Dublin ainsi que de très nombreuses questions des citoyens (collectifs, CAO...) qui les accompagnent parfois depuis plusieurs mois et ne comprennent pas toutes les difficultés et risques de cette procédure.

La Cimade a développé une expertise sur le règlement Dublin depuis de nombreuses années, les bénévoles de La Cimade informent les personnes avec les connaissances dont nous disposons.

Cependant, la teneur de cette procédure conduit le plus souvent les bénévoles de La Cimade à **informer la personne qu'elle a le « choix » entre plusieurs mauvaises solutions :**

Suivre scrupuleusement la procédure et risquer à tout moment un transfert (notamment lors des pointages au commissariat ou en préfecture)

Ne pas obtempérer et risquer alors d'être considéré « en fuite » donc prolonger de 12 mois la procédure.

Des recours peuvent être faits, mais il existe des risques importants à solliciter le juge : en cas de refus du tribunal administratif, les délais liés à la procédure repartent à 0.

Nos connaissances se sont renforcées en 2017 avec le travail d'un groupe national sur la thématique. Ce groupe de travail qui a développé encore notre connaissance technique, élaboré une analyse et une position nationale sur le règlement (consultable sur le site internet de La Cimade) mais aussi suivi les évolutions actuelles et à venir de ce règlement au niveau des institutions européennes. Nous avons été fortement interpellés en 2017 sur ce thème et sommes intervenus lors de réunions, débats et autre moment organisés localement.

En 2017, La Cimade a adopté une position nationale sur le thème de la procédure Dublin nourrie des constats de terrain et d'une étude approfondie du règlement : « *Dublin : de l'urgence de changer de cap* ». Elle sera un aiguillon de notre association dans la parole et le suivi des évolutions du règlement que ce soit aux niveaux Européen ou français.

Début 2018, une nouvelle loi a été votée et s'est ajoutée à l'arsenal juridique permettant de placer en rétention des demandeurs d'asile sous procédure Dublin. Les évolutions légales – française et européennes – interviendront encore prochainement. Il est à craindre une dégradation croissante de la situation des personnes placées sous cette procédure tant du fait du cadre légal restrictif que des pratiques locales. La Cimade sera de nouveau fortement sollicitée sur ce thème du point de vue technique ou pour son analyse globale de la procédure Dublin.

Expulsions : Loi de 2016, évolutions des pratiques constatées en 2017



La loi adoptée en 2016 portée de nombreuses régressions de droits et des mesures coercitives renforcées. Que ce soit le développement des assignations à résidence, les délais de recours contre les avis d'expulsion raccourcis ou les Interdictions de retour.

Dans la région Centre-Ouest comme ailleurs, ces mesures se sont appliquées peu à peu et certaines pratiques ont évolué.

Délais de recours raccourcis contre les mesures d'expulsion : la loi de 2016 a prévu que les délais de recours contre les Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) pouvaient être raccourcis de 30 jours à 15 jours dans certains cas, notamment les personnes déboutées de leur demande d'asile. Les groupes de la région ont constaté des délais raccourcis de ce type. De même, les délais de recours minimum, 48h, se sont développés que ce soit via des assignations à résidence, ou en détention ce qui rend l'exercice des droits extrêmement difficile pour les personnes, leurs avocats et les associations comme La Cimade.

La multiplication des assignations à résidence : ces mesures existaient déjà, mais leur utilisation a été incitée par les autorités et se sont développées. Elles peuvent cibler de nombreuses situations : « dublinés », personnes n'ayant pas respecté une précédente OQTF, personnes n'ayant pas été expulsées mais toujours sous le coup d'une OQTF... Ces mesures de privation de liberté entraînent également des délais de recours raccourcis lorsqu'elles sont prises en même temps que les mesures d'expulsion avec un recours à 48h. Les mesures d'assignation ne sont pas accompagnées des garanties d'accès aux droits et par ailleurs sont difficilement contestables.

Interdiction de retour sur le territoire (IRTF) : Cette mesure existait déjà mais a été très fortement facilitée par la loi de 2016. Ainsi, la loi a prévu l'automatisme d'IRTF dans certains cas. Cette mesure de bannissement - de 1 à 5 ans - empêche la personne de justifier de son droit au séjour et cela même s'il est intervenu après la notification de l'IRTF une demande d'abrogation de cette mesure étant nécessaire et ne pouvant se faire que dans trois situations : être hors de l'UE, être en détention ou être assigné à résidence. L'existence d'une IRTF paralyse la personne dans ces démarches pendant de longues années.

Participation aux réseaux d'acteurs locaux :

Les groupes de La Cimade sont impliqués dans le système d'acteurs associatifs locaux. Les bénévoles de La Cimade apportent leur connaissances et compétences dans le cadre de collectifs et est sollicitée par ces acteurs.

Les groupes sont investis dans divers collectifs locaux composés d'associations d'accès aux droits ou agissant sur d'autres thèmes : Collectif de sans-papiers à Blois, collectif solidarité migrants à Tours, D'ailleurs Nous Sommes d'Ici à Poitiers, collectif Alpha et Partenariat Accueil Migrants à Poitiers, l'ARDDI à Niort, le Collectif des Jeunes Isolés à Orléans, etc....

Au-delà de ces collectifs, La Cimade a été sollicitée par les organisations citoyennes qui se sont créées autour des lieux d'hébergement « asile » comme les Centres d'Accueil et d'Orientation ou des PRAHDA. Ces sollicitations sont également en issues de lieux où il n'existe pas de groupe local Cimade (Chartres, Bourges, Limoges, Châteauroux, etc...). Dans ce cadre, La Cimade a pu programmer des formations à destination de ces acteurs nouveaux de la solidarité (La Mothe-Saint-Héray dans les Deux Sèvres en juillet 2017 par exemple)

En 2017, La Cimade a été fortement interrogée par ces acteurs locaux au sujet de la procédure « Dublin ». Il s'est alors agi d'expliquer les tenants et aboutissants de cette procédure complexe, les délais liés, les conseils à donner aux personnes au regard du droit et des pratiques, etc...

Enfin, alliant information et sensibilisation, les groupes locaux ont été sollicités sur des événements locaux portés par des collectifs ou associations afin qu'ils témoignent et éclairent le public via leurs connaissances du sujet des migrations tant localement que nationalement.

L'ACTION CIMADE EN PRISON

Des groupes locaux de la région Centre-Ouest interviennent en prison :

A la Centrale de Saint Martin de Ré (17)

Au Centre pénitentiaire de Vivonne (86)

A la Maison d'arrêt de Tours (37)

9 bénévoles de la région sont intervenus dans les lieux de détention en 2017.

Ce sont près de **300 entretiens avec 86 personnes** qui ont été menés en 2017 dans les 3 lieux d'intervention où La Cimade est présente.

Les personnes rencontrées sont souvent présentes sur le territoire français depuis de nombreuses années et ont eu un droit au séjour, qui peut être remis en question par leur incarcération.

Les difficultés d'accès aux droits des personnes étrangères sont d'autant plus nombreuses dans les lieux de détention et les barrières à l'accès de ces droits de séjour et d'asile sont plus difficiles à contourner dans un contexte d'incarcération du fait notamment des :

Difficultés d'accès aux documents

Difficultés de traduction des décisions

Difficultés de dépôt des demandes

Ainsi, si l'incarcération ne devrait pas en soi être une barrière aux droits de résider sur le territoire français après la peine de prison, les peines principales sont souvent complétées par des peines complémentaires d'interdiction du territoire français ou par des refus de droit au séjour avec obligation de quitter le territoire (et interdiction de retour) lors de l'incarcération ou au moment de la sortie de prison.

De même, l'accès au droit de séjour et d'asile rencontre des barrières procédurales importantes afin que des personnes ayant obtenu un droit de séjour avant la peine puissent faire perdurer leur droit au séjour. Cet état de fait compromet gravement les perspectives de réinsertion des personnes détenues, cela même si elles ont un droit au séjour basé sur des motifs anciens, familiaux, etc...

La loi de 2016 a encore renforcé les mesures de sanctions sur les personnes détenues et les difficultés d'accès aux droits et de recours :

Systématisation du délai de recours contre une OQTF dans les 48h

L'automatisme des interdictions de retour sur le territoire français (qui à la différence des interdictions du territoire sont des décisions administratives et non judiciaires)

La création des Interdictions de Circulation sur le Territoire Français pour les ressortissants européens.



Données régionales extraites du rapport annuel de l'action en prison de La Cimade

| Synthèse de l'activité prison pour la région Centre Ouest | | | | | |
|--|------|------|--|------|------|
| | 2017 | 2016 | | 2017 | 2016 |
| Généralités | | | Situation pénale | | |
| Nombre total de personnes rencontrées | 86 | 68 | Personnes prévenues | 34 | 24 |
| => Dont femmes | 5 | 6 | Personnes condamnés | 52 | 62 |
| Nombre de personnes rencontrées | | | => Moins d'une année | 20 | 23 |
| => 1 à 2 fois | 46 | 40 | => De 1 à 3 ans | 19 | 9 |
| => 3 à 5 fois | 29 | 22 | => De 4 à 10 ans | 12 | 10 |
| => + de 5 fois | 11 | 6 | => Plus de 10 ans | 1 | 0 |
| Nombre total d'entretiens réalisés | 294 | 194 | => Infr. lég. étrangers | 7 | 0 |
| Pays d'Origine | | | Mesures d'éloignements | | |
| Union Européenne et Espace Schengen | 16 | 12 | Interdiction judiciaire | | |
| Europe (hors Union européenne) | 7 | 1 | => Moins de 5 ans | 1 | 1 |
| Afrique - Afrique du Nord (Maghreb) | 22 | 12 | => De 5 à 10 ans | 3 | 2 |
| Afrique - Autres pays | 25 | 21 | => Définitive | 0 | 1 |
| Proche et Moyen-Orient | 6 | 8 | Arrêté d'expulsion | 0 | 0 |
| Asie | 3 | 5 | OQTF | 3 | 4 |
| Amériques (Nord, centrale et Sud) | 5 | 3 | Assistance aux Démarches et Recours | | |
| Autres pays (Océanie, apatrides, etc.) | 0 | 0 | Requêtes en relèvement d'ITF | 20 | 4 |
| Age | | | Assignations à résidence | 0 | 0 |
| Moins de 18 ans | 0 | 0 | Demande de réadmission | 0 | 0 |
| De 18 à 25 ans | 24 | 9 | Aménagement des peines | 6 | 6 |
| De 26 à 39 ans | 41 | 34 | Droit au séjour | 20 | 13 |
| De 40 à 60 ans | 16 | 13 | Dossier d'asile / apatridie | 2 | 1 |
| Plus de 60 ans | 2 | 2 | Recours gracieux / abrogations | 0 | 0 |
| Ancienneté du séjour | | | Recours en annulation | 1 | 1 |
| Moins d'une année | 0 | 5 | Autres Interventions | | |
| D'une année à 5 ans | 17 | 22 | Auprès des instances judiciaires | 1 | 2 |
| De 6 à 10 ans | 17 | 9 | // des administrations (suivis) | 2 | 7 |
| Plus de 10 ans | 36 | 15 | // des consulats (infos, passeport) | 5 | 1 |
| Situation en regard du CESEDA | | | // des avocat-e-s (assistance) | 13 | 14 |
| Arrivé-e-s en France avant leur majorité | 35 | 7 | // des proches (infos, documents) | 14 | 12 |
| => Dont avant l'âge de 13 ans (10 pour Algérie) | 25 | 7 | Destin après élargissement | | |
| Conjoint-e-s de français-e-s (mariage/pacs) | 3 | 2 | Toujours Incarcéré-e-s (au 31/12) | 20 | 18 |
| Parent-e-s d'enfant français-e (mineur-e) | 23 | 14 | Transféré-e-s (ou extradé-e-s) | 5 | 5 |
| Avec de forts liens familiaux en France | 16 | 18 | Sorti-e-s libres | 11 | 9 |
| Nécessitant une prise en charge médicale | 12 | 7 | => Dont LC | 0 | 0 |
| Situation administrative à la libération | | | => Dont LC retour au pays | 0 | 0 |
| Autorisation de séjour (TS ou APS) valide | 11 | 6 | => Dont PSE | 0 | 0 |
| // périmée en cours de détention | 19 | 8 | => Dont assignation | 0 | 0 |
| // périmée avant l'incarcération | 11 | 7 | Libéré-e-s et reconduit-e-s immédiatement | 0 | 1 |
| Ressortissant-e UE et/ou espace Schengen) | 11 | 9 | => Dans le cadre d'une LCE | 0 | 0 |
| Permis de séjour autre pays CE valide | 11 | 4 | Placé-e-s en CRA | 0 | 0 |
| // périmée en cours de détention | 1 | 1 | => Dont réadmis-e-s dans un autre pays de l'UE | 0 | 0 |
| // périmée avant l'incarcération. | 0 | 0 | => Dont relâché-e-s en fin de rétention | 0 | 0 |
| Aucun document (situation irrégulière) | 17 | 19 | Situation non connue | 13 | 9 |

LA SENSIBILISATION

Le thème des migrations a été au cœur de l'actualité. Les groupes locaux de La Cimade ont été sollicités par les acteurs des territoires pour leur action, leurs compétences reconnues et la réflexion qui existe à La Cimade depuis presque 80 ans.

Les groupes ont répondu à ces sollicitations mais également impulsés eux-mêmes des actions de sensibilisation, notamment via le festival Migrant Scène mais aussi au-delà.

Ce rapport d'activité ne peut pas mentionner la totalité des interventions réalisées localement mais s'attache à mettre le focus sur certaines actions.

Sensibilisation en milieu scolaire

Certains groupes locaux se sont investis dans des activités au sein des établissements scolaires. Ce type d'action se développe dans l'ensemble de La Cimade et a fait l'objet d'une réflexion plus large sur les modalités et les outils nécessaires. Elle se poursuivra en 2018 et les années à venir mais a déjà donné lieu à la production de quelques outils au-delà des documents disponibles depuis plusieurs années à La Cimade. La coordination nationale a ainsi développé une mallette pédagogique à destination des groupes Cimade qui mentionne des modalités d'animation particulièrement adéquate pour le public scolaire.

Intervention auprès des jeunes du Centre Social Niort Centre :

Dans la suite des actions mises en œuvre en 2016 avec le Centre Social Niort Centre, le groupe local des Deux Sèvres a poursuivi ses activités de sensibilisation à destination des jeunes inscrits dans des stages au cours des vacances scolaires. En 2016, ce travail avait donné lieu à la réalisation de tag sur le thème de l'hospitalité.

Cette année, l'idée montée avec les équipes du centre social a été de les faire travailler sur les questions de migration et de leur demander de créer un ensemble slam/musique/vidéo suite à des interventions en liens avec des animateurs maîtrisant ses techniques. Les productions du projet « Mission vivre ensemble » ont été réalisées en juillet et août. Elles se composent d'un clip dont les paroles slamées et la musique ont été créées par les jeunes ayant suivi le stage avec l'aide d'un artiste de slam.



Poursuivant ses réflexions et avec les contacts créés en 2016 et 2017, le groupe local devrait intervenir en 2018 auprès des élèves de CAP du Centre des Métiers et de l'Artisanat cette fois par le biais de la sérigraphie.

Création de pastilles avec Radio Collège à La Rochelle :

Le groupe local a été sollicité par radio collège qui était intéressée pour réaliser des capsules à destination des collégiens sur le thème des migrations. Les bénévoles du groupe local de La Rochelle ont travaillé sur les thèmes qui semblaient les plus importants et le contenu de ces capsules. A partir de préjugés largement relayés, des argumentaires ont été posés sur les thèmes de l'accueil, l'enfermement des étrangers, les solidarités internationales, etc...

Ils ont ensuite enregistré **29 pastilles d'environ 3 minutes chacune** qui ont pu être diffusées par la radio et sont utilisés pour des animations de sensibilisation dans le cadre d'interventions Cimade et au-delà. Cette expérience de sensibilisation alimentera les réflexions régionales et nationales.

Festival Migrant Scène 2017 – Niort, Poitiers, Eymoutiers, Peyrelevade

Comme depuis 2012, La Cimade développe un moment de sensibilisation commun : le festival Migrant Scène. 60 groupes locaux de La Cimade s'investissent et dans la région Centre-Ouest en 2017 les groupes de Niort, Poitiers, Eymoutiers et Peyrelevade ont mis en place des actions de sensibilisation pendant les 3 semaines de novembre que dure le festival. Le rapport d'activités relate les actions qui se sont déroulées dans la région par modalités.

Ciné-débats

La coordination nationale et les groupes ont sélectionné un certain nombre de films traitant des migrations tant dans une dimension nationale qu'internationale. Plusieurs ciné-débat ont été organisés par les groupes avec parfois des intervenants :

POITIERS (86) au bar le Plan B le 21 novembre projection du film « *Les migrant ne savent pas nager* » de Jean Paul MARI et Franck DHLENS suivi d'un débat avec une membre de SOS Méditerranée. En partenariat avec l'association Soledev des étudiants de Master 2 Migrinter.

CHATEAUNEUF LA FORET (87) le 22 novembre au Cinéma le Colisé projection du film « *On s'est guéri ici* » de Cyril MORACHIOLI avec un débat en sa présence.

ROYERE DE VASSIVIERE (23) le 24 novembre à la médiathèque projections de « *On s'est guéri ici* » de Cyril MORACHIOLI, « *Welcome chez nous* » d'Adrien PINON et « *Waynac - Where are you ?* » des équipes de MakeSense et What took you so long.

PEYRAT LE CHATEAU (87) le 26 novembre au cinéma projection de « *La passion de Van Gogh* » de Dorota KOBIELA et Hugh WELCHMAN

MEYMAC (19) le 29 novembre projection du film « *Welcome chez nous* » d'Adrien PINON

SAINT MARTIN CHATEAU (23) le 6 décembre projection du film « *Soury* » de Christophe SWITZER

EYMOUTIERS (87) le 8 décembre au cinéma Jean Gabin projection du film « *Moi je suis avec la mariée* » d'Antonio AUGUGLIARO, Gabriele DEL GRANDE et Khaled Soliman AL NASSIRY

Exposition



La Cimade dispose chaque année d'une exposition mise à disposition des groupes locaux qui s'investissent dans Migrant Scène.

En 2017, il s'agissait de l'exposition « *Attention, travail d'arabe* » créée par l'association Remem'Beur sur une idée d'Ali GESSOUM. Cette exposition traite des préjugés sur les personnes migrantes par le biais de détournement d'affiches et de publicités.

Elle permet d'interpeller le public qui ensuite peut engager une réflexion et des échanges sur leurs propres préjugés. La Cimade dispose des droits de cette exposition pendant une année et elle sera utilisée également dans le cadre d'autres actions en 2018.

POITIERS (86) du 22 novembre au 5 décembre au bar L'Enver du bocal avec une soirée d'inauguration le 5 décembre et des citations d'actualités sur les migrations pour interpeller les participants.

NIORT (79) du 16 au 26 novembre dans le belvédère du Moulin du Roc. Lors de la soirée inaugurale ont été présentés les travaux de slam des jeunes du Centre Social Niort Centre de juillet 2017.

BUGEAT (19) le 18 novembre à la salle des fêtes avec un repas partagé et des concerts (Olivier Philippson et Bande de trad')

EYMOUTIERS (87) le 2 décembre à la salle des fêtes en parallèle d'un concert du groupe Gospel Fusion et d'un repas.

Soirées festives

Lors du festival des soirées ont été organisées des temps festifs permettant l'échange entre le public et parfois des personnes migrantes conviées à participer à ces moments.

BUGEAT (19) le 18 novembre à la salle des fêtes inauguration du festival avec repas partagés et *concerts d'Olivier PHILIPPSON et BANDE DE TRAD'*

TARNAC (19) le 23 novembre : repas et concert *Les filles de Illighadad* en partenariat avec l'association Lou Liadour

EYMOUTIERS (87) le 2 décembre : concert du groupe *Gospel Fusion*

BRIVE LA GAILLARDE (19) le 6 décembre : soupe de lecture sur le thème des migrants au théâtre de la Grange

SAINT MARTIN CHATEAU (23) le 6 décembre : repas à prix libre précédant la projection du film Soury à l'Auberge de Saint Martin.

PEYRAT LE CHATEAU (87) le 9 décembre : soirée de clôture du festival avec café jeux, choral des Sauvageons et repas partagé en partenariat avec l'association Tussah.

Conférences

POITIERS (86) le 22 novembre conférence de Nelly ROBIN, chercheuse à l'IRD /MIGRINTER « Parcours migratoires et traite des êtres humains »

LIMOGES (87) le 9 décembre conférence de Catherine WITHOL DE WENDEN, chercheuse au CNRS « Et si on ouvrait les frontières ? » en partenariat avec le collectif ChabatZ d'Entrar.

PEYRELEVADE (19) le 10 décembre conférence gesticulée « Mes jolie colonies » de Djenab SANGARÉ

Autres types d'évènements

LIMOGES le 21 novembre, soirée témoignages à la bibliothèque Francophone Multimédia dans le cadre du festival des solidarités. Témoignages de solidarité avec des personnes migrantes puis projection d'un film d'animation « *Migrant traversée* » de Sylvaine JENNY

POITIERS (86) le 5 décembre : Jeu parcours migrant taille réelle à l'Espace Mendès France en partenariat avec l'association Soledev. Les bénévoles et étudiants du master 2 Migrinter ont animé le jeu parcours de migrants en taille réelle pour faire appréhender aux participants les difficultés rencontrées par les personnes pour arriver puis s'installer légalement en France.

Autres actions de sensibilisation menées :

L'Unité d'Enseignement d'Ouverture Cimade de Tours

Pour la seconde année, le groupe local de Tours a proposé une unité d'enseignement d'ouverture Cimade. Elle est proposée aux étudiants par l'Université de Tours dans le cadre de leur parcours et fait l'objet d'une évaluation prise en compte dans leur année.

Cette UEO est gérée directement par les bénévoles du groupe de Tours qui réalisent un suivi des étudiants et organisent les cours dispensés par d'autres chercheurs qui traitent des questions liées aux migrations sous différents angles (droit, économie, sociologie, linguistique, etc...).

Cette formule a pour intérêt d'être ouverte aux étudiants de toute filière : sociologie, psychologie, philosophie, économie, droit, science du langage, géographie, etc... Pour l'année 2017/2018, 15 étudiants ont suivi les cours et tutorats de l'UEO.

Elle est composée de 50 heures d'interventions par des chercheurs et des cimadiens dont :

30 heures de cours :

Vie Associative et présentation de La Cimade : Guillaume MARSALLON (délégué national en région Centre-Ouest La Cimade)

Eclairage juridique sur le statut des étrangers : Sophie BOUCHART (doctorante en droit faculté de Poitiers, bénévole à la Cimade 37)

Eléments d'analyse économique des migrations : Daniel MIRZA (professeur d'économie Université de Tours, bénévole à La Cimade 37)

Aspect sociolinguistiques des étrangers et leur insertion : Joanna LORILLEUX et Emilie LEBRETON (Laboratoire de science du langage de l'Université de Tours)

Sociologie des migrations internationales : Anna PERRAUDIN (chargé de recherche au CNRS, Université de Tours)

20 heures de tutorat afin que les étudiants montent une action de sensibilisation. Ces heures de tutorat sont encadrées par 4 bénévoles de La Cimade de Tours qui aident les étudiants dans leurs réflexions sur l'action qu'ils souhaitent développer.

En 2017, une soirée de sensibilisation a été montée par les étudiants au sein du Centre Social Pluriel(le)s de Tours : animation du jeu parcours migrant, reportage réalisé par les étudiants de l'UEO. Pour l'année 2017/2018 cette action aura lieu le 5 avril.

Porteur de parole à Blois

Ce mode d'action issu de l'éducation populaire est utilisé par plusieurs groupes de La Cimade partout en France. Le groupe de Blois a particulièrement utilisé cette modalité de sensibilisation réalisant plusieurs porteurs de parole au sein de la ville de Blois. Il a été aidé pour ce faire par une troupe, « Pet'it Bonheur », qui utilise régulièrement ce moyen.

Ces expériences ont donné lieu à des bilans qui serviront aux autres groupes locaux de la région et au-delà pour mener ce type d'action. Ces retours ont pu servir notamment au groupe de Poitiers qui a réalisé également un porteur de parole lors du festival Alternatiba.



Campagne d'affichage

En mars 2017, La Cimade a lancé une campagne d'affichage pour dénoncer les politiques migratoires menées en France et en Europe.

Au-delà de dénoncer cet état de fait, cette campagne s'est déroulée pendant l'élection présidentielle.

Les groupes locaux de la région Centre-Ouest ont participé à cet affichage qui s'est déroulée en coordination dans l'ensemble des régions de La Cimade.

Dans la lignée de l'action 2016 « Charter Award » et la campagne 2018 sur le projet de loi, et au-delà des expressions dans la presse locale et nationale, La Cimade développe les actions de ce type afin d'interpeller le grand public et les autorités.



Quelques partenaires d'actions de sensibilisation en 2017



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE - COMBADE



COLLECTIF CHABATZ D'ENTRAR



LES COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE A POITIERS

Les cours de Français Langue Étrangère

Le groupe local de Poitiers a lancé à partir de fin 2014 une action d'apprentissage du français. A l'image d'autres groupes locaux en France, le groupe local a décidé, compte tenu des énergies internes bénévoles du groupe de lancer cette action qui depuis s'est renforcée.

En 2017, 49 personnes de 18 nationalités ont été accompagnées par La Cimade sur l'apprentissage du français. Le choix a été fait par le groupe de privilégier des personnes ne pouvant pas bénéficier des dispositifs financés d'apprentissage de la langue et qui sont du niveau débutant complet. En effet, c'est à ce niveau que l'offre est la plus rare à Poitiers et le groupe a considéré que c'était le plus urgent, cette incompréhension totale du français accroissant considérablement le sentiment d'insécurité des personnes.

660 heures ont été dispensées par 9 bénévoles investis sur l'année 2017 (sur 10 mois de cours, répartis en 2 sessions annuelles). Chaque apprenant peut ainsi bénéficier d'un minimum de 60 à 80h de cours sur 4 à 5 mois. Ce qui permet une progression et une acquisition minimum permettant ensuite de progresser vers des niveaux de maîtrise plus importants.

Les modalités ont été pensées en complémentarité, selon plusieurs modes et en fonction des disponibilités des bénévoles du groupe. Les apprentissages se décomposent ainsi :

- 2 fois 1 heure par semaine en cours de groupe (de 8 à 10 personnes)
- 1 heure par semaine en sous-groupe (de 2 à 3 personnes, ateliers)
- 1 heure de cours individuel

Des outils d'animation ont pu être testés : ateliers de simulation globale, « jeux », informatiques.

Le groupe de Poitiers a dans ces objectifs vis-à-vis des cours de Français :

Assurer aux apprenants un nombre d'heures minimum par semaine afin de permettre une efficacité réelle des cours de français dispensés

Utiliser des outils pertinents issus du français langue étrangère (apprentissage lié aux situations de communication de la vie quotidiennes)

Permettre une progression en cohérence entre les différents modes d'apprentissage en ayant le souci de leur complémentarité

Adapter les modalités d'animation en fonction des apprenants (tous débutants et alphabétisés dans leur langue, mais plus ou moins habitués à l'apprentissage)

Développement d'une action inter associative autour du Français Langue Etrangère

Localement, le groupe de Poitiers participe au Collectif Alpha qui rassemble les structures réalisant des cours de français dans différents cadres, cours dispensés par des bénévoles et/ou des salariés selon les structures. Participer à ce collectif permet d'échanger sur les pratiques d'apprentissage et la situation de l'accès aux cours de français au niveau local.

Par ailleurs, La Cimade fait partie de l'initiative nationale « le droit au français pour tous » qui s'engage dans une démarche nationale pour promouvoir l'accès aux cours de français.

C'est dans ce double cadre que le collectif s'est lancé dans un état des lieux local sur l'accessibilité des cours de français aux personnes migrantes. Le groupe local Cimade de Poitiers a participé activement à la constitution de cet état des lieux qui, bien que partiel, représente une bonne partie de l'offre disponible de cours. Un des enjeux était notamment de définir approximativement combien de demandes ne pouvaient être satisfaites, ce qui a abouti à un taux de 20% de demandes non satisfaites. Cet état des lieux permettra de solliciter les élus et structures du département sur la situation de l'apprentissage du français dans la Vienne.

RESSOURCES, FORMATIONS ET SOUTIEN AU MOUVEMENT EN RÉGION

Interne : formations, diffusion des ressources et soutien au mouvement

La Cimade dispose de compétences reconnues dans les domaines des droits au séjour, d'asile et des questions de mesures d'expulsion. Les pôles nationaux et les régions créent de nombreuses ressources techniques issues d'une veille permanente tant au niveau légal qu'au niveau des pratiques constatées sur l'ensemble du territoire grâce à son vaste réseau de groupes locaux.

De même, La Cimade a une longue expérience des questions de migrations et s'est forgé au cours des années une réflexion importante sur les modalités de l'accompagnement, qu'il soit juridique ou non. Cette richesse issue des actions portées, mais également des fondements initiaux de La Cimade doit être diffusée au sein du mouvement Cimade qui s'est beaucoup agrandi depuis plus d'une dizaine d'années.

Pour ce faire le niveau régional a un rôle important puisqu'il est le rouage nécessaire entre les groupes locaux et les pôles nationaux. Ce soutien revêt plusieurs modalités.

Les formations internes

Le niveau régional, et notamment le salarié en région, dispense des formations à destination des bénévoles des groupes locaux. Ces formations, le plus souvent techniques, sont également des moments de vie associative importants dans les groupes et au niveau de la région. Le choix a été fait de développer des formations locales afin d'en faire bénéficier l'ensemble du groupe, des formations régionales peuvent être mises en place également sur des sujets spécifiques.

En 2017, 24 formations ont été réalisées dans les groupes locaux de la région. Elles sont essentiellement dispensées par le salarié régional. A Tours elles sont animées alternativement par une bénévole du groupe et par le salarié. Certaines ont été élargies à des bénévoles de collectifs associatifs (La Mothe Saint Heray sur les thématiques du droit d'asile).

Les sujets qui ont été traités dans ces formations sont :

- Droit d'asile : fondements et procédure
- Procédure « Dublin » : fondements et procédure
- Droit de séjour : motifs de droit au séjour et procédure
- Mesures d'éloignement du territoire
- Réforme du 7 mars 2016
- Accès aux droits en détention et mesure de privation de liberté

Certaines de ces formations étaient particulièrement adressées aux nouveaux et nouvelles bénévoles arrivés dans les groupes locaux fin 2016 ou en 2017. Mais la présence des bénévoles déjà impliqués dans les actions d'accès aux droits était bienvenue et permettait d'alimenter ces formations.

D'autres formations, plus ardues et techniques, étaient faites dans une optique de répondre à des interrogations des bénévoles investis dans les permanences d'accès aux droits mais également de mieux comprendre les évolutions légales suite à la loi du 7 mars 2016.

Transmission d'informations et ressources :

Une liste régionale Centre-Ouest existe. Est sur cette liste la totalité des adhérent·e·s des groupes locaux de la région Centre-Ouest. Cette liste est utilisée tant pour des informations de vie associative (Assemblée générale, journées régionales, etc...) que pour le transfert d'informations techniques.

Ces informations techniques ou actualités importantes sont à la fois issues des pôles et instances nationaux que de la région Centre-Ouest (actualité locale, outils créés régionalement, etc..).

Soutien régional aux groupes locaux :

La délégation régionale, et notamment par le salarié régional, est une ressource pour les questions que peuvent se poser les bénévoles, plus particulièrement dans les actions d'accès aux droits. C'est un interlocuteur pour les bénévoles lorsqu'ils n'ont pas la réponse ou hésitent sur les conseils à donner à une personne reçue en permanence.

En ce sens, c'est une formation continue des bénévoles de la région. Ce support régional complète les nombreux documents produits en interne par les pôles nationaux de La Cimade et assure aux groupes locaux, et notamment les nouveaux, d'un soutien sur une matière extrêmement technique.

Pour nourrir ce soutien technique régional, le salarié et des bénévoles de la région travaillent en lien avec les pôles thématiques nationaux de La Cimade qui développent une expertise juridique mais aussi sur l'ensemble des questions de migrations internationales. Les groupes de travail nationaux sont des cadres développés en interne afin de renforcer encore le travail commun de l'association.

Externe : formations et ressources

La Cimade dispose de compétences importantes et reconnues dans les domaines de l'accès aux droits. A cette expertise elle allie une vision locale et régionale de l'application des textes grâce à son action d'accès aux droits localement.

Ressource locale aux travailleurs sociaux

La Cimade est sollicitée tout au long de l'année par de nombreuses structures d'accompagnement social, qu'elles soient publiques ou associatives.

Les groupes locaux et la délégation régionale essaient de répondre aux questions des travailleurs sociaux ou bénévoles associatifs de la région dans les lieux d'implantation des groupes locaux et souvent au-delà (Indre, Eure-et-Loir, Charente...). Ces liens permettent de travailler de manière coordonnée, de diffuser l'expertise de La Cimade et d'orienter les personnes.

Formations extérieures

La région Centre-Ouest a développé depuis 3 ans une offre de formation à destination des travailleurs sociaux et associations du territoire. La Cimade étant organisme de formation agréé, les formations réalisées se sont beaucoup développées depuis 3 ans.

En 2017, 13 journées de formations externes ont été dispensées dans la région :

Deux sessions de 3 jours aux agents des missions locales de la région Centre Val de Loire

Une session de 2 jours aux agents de la mission locale de Blois

Une journée aux bénévoles et salariés du Centre Social de Villeneuve les Salines (17)

Une journée aux bénévoles et salariés du CRIA 41

Deux journées aux bénévoles du Secours Catholique du Poitou

Une journée aux salariés de l'association l'Escale à Niort

Dispensées par le délégué régional de La Cimade ces formations sont à la fois une transmission de compétences sur la thématique complexe des droits de séjour et d'asile mais également un moyen de développer les relations avec ces acteurs locaux confrontés, directement ou non, aux personnes étrangères et aux questions d'accès à leurs droits.

A ces formations s'ajoutent des interventions devant les étudiants du Master 2 Migrinter et les licences de Accompagnement Sociale (LIPRACS) à l'Université de Poitiers)

C'est une action qui devra se poursuivre. Au-delà des formations et des apports techniques, des échanges pourront avoir lieu entre La Cimade et ces acteurs.

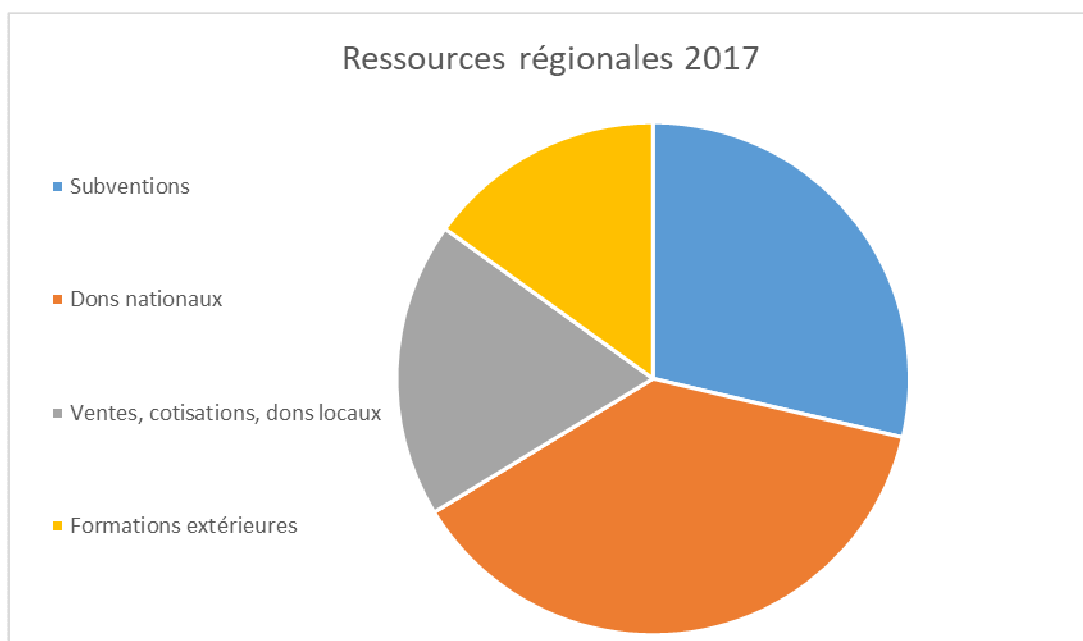
FINANCEMENT RÉGIONAL

La Cimade est une association nationale qui trouve une grande partie de ses ressources dans les dons de particuliers, mais également par les financements privés et publics qu'elle peut solliciter nationalement et localement. Les régions de La Cimade, si elles bénéficient des dons nationaux dans une bonne partie de leurs ressources, contribuent également au financement de leur budget mais au-delà à un effort commun de l'ensemble de l'association pour être dans une situation financière saine.

Le compte de résultat de l'ensemble de la région Centre-Ouest (groupes locaux et coordination régionale) a été en 2017 de 93 000 euros.

Les dépenses sont réparties entre les frais de personnels régional (58%), coût de fonctionnement des services centraux de l'association (10%), les coûts liés aux activités d'accès aux droits (permanences), les cours de français langue étrangère à Poitiers et aux actions de sensibilisation (32%).

En 2017, les dons nationaux ont contribué à 38% des ressources nécessaires à la région Centre-Ouest. Les subventions obtenues régionalement et localement ont représenté 29% du budget et les formations extérieures dispensées ont contribué à 15% des ressources. Les ventes des groupes locaux et adhésions ont représenté 19% des ressources de la région.



Les deux régions administratives, Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire ont été les principaux soutiens financiers de la région Centre-Ouest en 2017. Certaines collectivités locales ont également apporté leur soutien aux activités en 2017 : les mairies de Tours et Blois ainsi que le Conseil départemental de la Vienne. Le Fond de Développement de la Vie Associative a aussi permis de financer des actions de formations locales aux bénévoles de La Cimade.

Les principaux soutiens financiers en 2017



PERSPECTIVES 2018

L'année 2017 a été remplie par de nouveaux défis liés à l'action d'accès aux droits, mais également par la mise en place d'activités de sensibilisation nouvelles en partenariat avec des acteurs au-delà du champ de la défense des droits des personnes étrangères.

2018 s'annonce être une année très chargée à la fois sur le plan interne et externe. On peut cibler plusieurs thématiques :

La poursuite de la montée en puissance de l'échelon régional et des instances. C'est une action permanente au niveau régional comme au niveau national de La Cimade. Dans ce cadre, les instances régionales élues en 2017 devront poursuivre leur travail de mutualisation et d'échanges entre les différents niveaux d'action de La Cimade.

Le projet de loi « immigration et asile » qui sera déposé et débattu en 2018. Dans ce cadre, La Cimade aura un rôle à jouer dans des perspectives qui s'annoncent toujours aussi dures pour les personnes : mesures d'expulsion renforcées, enfermement, mesures de bannissement, réduction des modalités de demandes d'asile, mesures restrictives de droit au recours... En lien avec les travaux de La Cimade sur le contenu de ce projet de loi, les groupes locaux seront une voix locale auprès de la population et des parlementaires

L'implication dans le cadre des Etats Généraux de l'Immigration lancés fin 2017. La Cimade dans son ensemble est fortement impliquée. Ces Etats Généraux auront pour objectif le développement de concertations inter associatives locales autour des questions de migration afin de contribuer à l'établissement d'un état des lieux national. Les groupes locaux Cimade de la région Centre-Ouest seront impliqués dans cette dynamique afin qu'elle naisse et puisse déboucher sur des positions communes. Acteurs locaux de l'accès, de la défense et de la promotion des droits, la parole des bénévoles de La Cimade sera importante dans ce contexte multi acteurs.

La mutualisation des activités de sensibilisation au niveau régional. Un des objectifs 2018 sera de mettre en place un groupe régional sur le thème de la sensibilisation qui travaillera tant sur les formes de cette sensibilisation que sur le fond du message porté.

La contribution et la prolongation d'une réflexion nationale sur les enjeux de déontologie de pratiques au sein de notre association. C'est un travail important afin que les personnes membres de La Cimade puissent échanger et partager des fondements communs dans un engagement collectif. Ce travail est en cohérence avec les journées régionales qui ont eu lieu en 2016 et 2017.



POITIERS

DU 21 NOV
AU 23 DEC
2017

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

migrant' scène

REGARDS CROISÉS
SUR LES MIGRATIONS

LE FESTIVAL
DE LA CIMADE

DANS PLUS
DE 50 VILLES
EN FRANCE

D'ICI &
D'AILLEURS:
ENSEMBLE



La Cimade
L'humanité passe par l'autre

www.migrantscene.org
migrantscene



MIGRINTER
MIGRANTS ET INTÉGRATION

